Bergerac (24) : un Marocain en situation irrégulière condamné à 2 ans de prison ferme pour avoir frappé son ex-compagne à Noël, il était déjà suspecté de violences conjugales commises entre février 2019 et novembre 2020

30/12/2020 à 9h26



Un homme de 33 ans avait frappé son ex-compagne le soir du 24 décembre et le lendemain au matin. Ivre, il lui avait notamment tiré les cheveux jusqu'à provoquer sa chute, rapporte *Sud Ouest*. Les faits s'étaient déroulés à Bergerac (Dordogne). Il a été jugé en comparution immédiate lundi 28 décembre.

Le mis en cause avait pourtant l'interdiction d'entrer en contact avec la femme. **Il était suspecté de violences conjugales commises entre février 2019 et novembre 2020**, précise le quotidien régional. Ce **Marocain en situation irrégulière** devait déjà être jugé en 2021 pour cette affaire.

Mais finalement, les deux dossiers ont été traités lundi 28 décembre. **Le tribunal s’est appuyé sur trois plaintes et huit certificats médicaux de la plaignante.**

Pour obtenir des papiers ?

Lors de l’audience, **le prévenu a promis de ne plus s’en prendre à son ancienne conjointe**. P**our la procureure, il se sert probablement de sa victime pour tenter d’obtenir une situation en France**, relatent nos confrères. **Sans emploi, il ne s’occuperait pas de sa fille issue d’une précédente union.**

Le mis en cause a été condamné à deux ans de prison ferme avec maintien en détention pour violences conjugales et violation de domicile. Il a écopé aussi d’une interdiction du territoire pendant cinq ans.

Ouest-France